

ADHESION à l'USM

NOM	PRENOM
FONCTION	JURIDICTION

J'adhère à l'USM et je règle ma cotisation* d'un montant de:

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 25€ - Auditeur de Justice | <input type="checkbox"/> 164€ - HH |
| <input type="checkbox"/> 98€ - 2nd grade | <input type="checkbox"/> 44€ - Retraité |
| <input type="checkbox"/> 138€ - 1er grade | |

*** Il convient d'adresser à votre trésorier régional votre chèque établi à l'ordre de l'USM**

Cette cotisation est partiellement déductible de votre déclaration de revenus 2012. Une attestation fiscale vous sera adressée, à cette fin, en temps utile par votre trésorier régional.

INSCRIPTION sur la liste de discussion USM et l'espace adhérent du site de l'USM

Sur la liste de discussion: Première inscription Déjà inscrit Ne souhaite pas être inscrit
Sur l'espace adhérent: Première inscription Déjà inscrit Ne souhaite pas être inscrit

Mon adresse électronique: @

ABONNEMENT au NOUVEAU POUVOIR JUDICIAIRE

Je suis adhérent à l'USM et je souhaite recevoir le NPJ à l'adresse suivante:

Je ne suis pas adhérent à l'USM et je m'abonne au NPJ seul (préciser l'adresse ci-dessus)
Je règle le montant de l'abonnement seul : 32 €

ASSURANCE « RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE » FACULTATIVE

J'adhère au contrat groupe n°119 116 446 afin de couvrir ma responsabilité civile professionnelle, j'en accepte les conditions générales et particulières* résumées dans tableau ci-dessous et je règle le montant de la souscription de cette police (*il convient d'adresser votre chèque à l'ordre de MMA à votre trésorier régional*):

GARANTIES	Montant de la garantie	Franchise par sinistre
ACTION RECURSOIRE	250.000 € par sinistre auxquels s'ajoutent 7.750.000€ par an et pour l'ensemble des assurés	500,00 €
GARANTIE DEFENSE	15.000€	NEANT

Prise d'effet du contrat le 1er mars 2012 - échéance annuelle: le 1er mars - Exigibilité de la cotisation: le 1er mars

** conditions générales et particulières à disposition auprès des trésoriers régionaux*

Cotisation annuelle TTC:

Au 1er mars 2012, je suis magistrat

- depuis plus de deux ans: 150€ TTC depuis moins de deux ans: 75€ TTC

J'adresse à mon trésorier régional:

- un chèque de cotisation à l'ordre de l'USM
 deux chèques de cotisation l'un à l'ordre de l'USM et l'autre à l'ordre de MMA (assurance facultative)

Fait à

le,

Signature:

USM 33, rue du Four 75006 PARIS
téléphone: 01.43.54.21.26 – télécopie: 01.43.29.96.20
contact@union-syndicale-magistrats.org